



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

GENDARMERIE NATIONALE

**<SPÉCIALITÉ>**

À <CSC/CRCS>, le 15 novembre 2021

<Civilité> <NOM> <Prénom>

<Adresse>

<Code postal> <Ville >

Numéro de candidature :<N° de candidature>

## CONVOCATION

<Civilité>,

Vous avez réussi les épreuves de la première phase des sélections du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN), au titre de la spécialité **<Spécialité>**.

Les épreuves de la deuxième phase pour lesquelles vous êtes <Convoqué(e)> se dérouleront selon les modalités suivantes :

ÉPREUVES / TESTS	DATE	HORAIRES	LIEUX
Épreuves de sport	X	X	X
Tests psychométriques	X	X	X
Entretien avec un jury	X	X	
Entretien avec un psychologue	X	X	
Épreuve pratique (AEB uniquement)	X	X	

**Il est impératif de vous présenter sur le lieu de la sélection  
30 minutes avant le début des épreuves.**

**Vous devez à cette occasion vous munir obligatoirement :**

- de la présente convocation ;
- d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité ;
- des pièces listées en annexe 1 (**à fournir obligatoirement le jour des entretiens**) ;
- d'un certificat médical d'aptitude à subir l'épreuve sportive à **fournir obligatoirement le jour de l'épreuve (exemple de modèle en annexe 2)**.

**Le candidat n'ayant pas l'ensemble de ces pièces ne sera pas autorisé à passer les épreuves.**

Conformément à l'arrêté du 08 avril 2019 modifié relatif au recrutement des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale : « *Tout candidat qui ne se présente pas à l'une des épreuves, s'y présente après l'heure fixée pour le début des épreuves, n'effectue pas l'épreuve ou ne remet pas de feuille de composition à l'issue, reçoit la note de zéro pour cette épreuve. Toute infraction au règlement, fraude ou tentative de fraude à l'occasion de l'une de ces épreuves entraîne l'attribution de la note de zéro pour l'épreuve considérée.* »

**Important :**

Des dérogations totales ou partielles peuvent être accordées pour les épreuves de sport, si le candidat se trouve dans un des cas suivants :

- **le candidat militaire présentant une infirmité résultant d'une blessure, d'un accident ou d'une maladie imputable au service**, peut se voir accorder, sous réserve de justificatifs, une dérogation pour être dispensé d'une partie ou de la totalité de l'épreuve sportive. Il doit alors fournir un certificat médical militaire précisant les épreuves qu'il n'est pas apte à effectuer.

- **la candidate enceinte ou venant d'accoucher (sous réserve de la période post-natale)** est dispensée des épreuves de sport. Avant le début des épreuves de la 2ème phase, elle doit transmettre un certificat médical datant de moins de 4 semaines établi par un médecin agréé justifiant de son état précis (dates du début de grossesse et/ou du terme).

Toutes les demandes doivent être transmises sans délai et être obligatoirement accompagnées de justificatif.

Le général de xxxx xxxxxxxxxxxxxxxx, commandant  
la Région de Gendarmerie de xxxxxxxxxxxx et  
par ordre, xxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxx,  
chef du centre de sélection et de concours

## FICHE D'INFORMATION

Dispositions administratives :

- si vous êtes un candidat civil :

- les frais de transport, de séjour et d'alimentation sont à votre charge.

- si vous êtes un candidat militaire de la gendarmerie nationale :

- Les codes à faire figurer sur l'ordre de mission sont :

BOP : 0152-CDGN

UO : 0152-CDGN-CDPM

Activité : 015231300106

Code place : 3011

Segment : U/0152-CDGN-CDPM/00025

Centre de coût : GN0SDCP094

Organisme liquidateur : SDTCR BDM de rattachement des militaires

EJ technique : 2400078194

Code service exécutant : MIOPTF1075

- Port de la tenue civile.

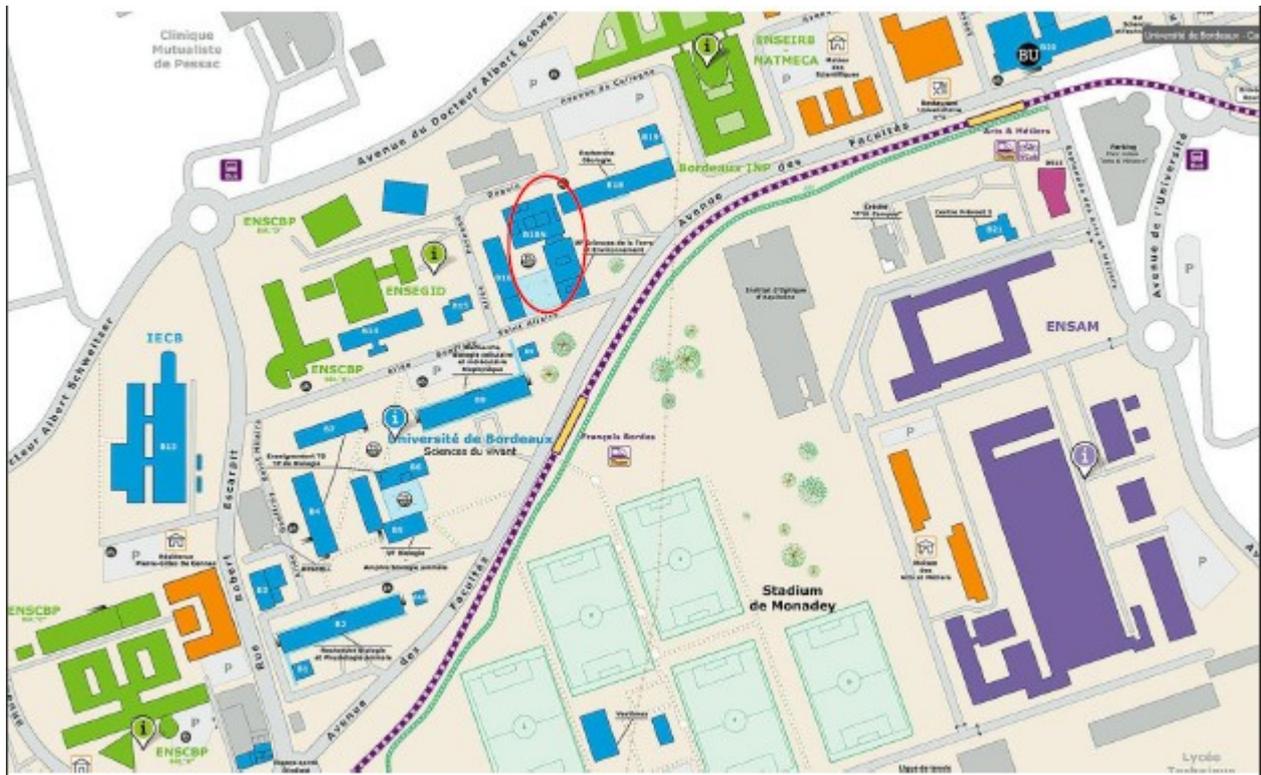
- si vous êtes un candidat des autres armées :

- Les frais de transport, de séjour et d'alimentation ne sont pas pris en charge par la gendarmerie nationale.
- Port de la tenue civile.

**Afin de faciliter votre accès à la salle d'examen, il vous est demandé de ne pas détenir des objets tranchants, pointus ou susceptibles de constituer un danger pour la sécurité publique (couteaux, ciseaux...).**

**AUCUNE DIFFUSION DE RÉSULTAT PAR TÉLÉPHONE**

## ACCÈS AU SITE DE L'ÉPREUVE



**Tram :** Ligne xxxxx

**Bus :** ligne 00 arrêt « xxxxxxxxxxx »

**Parking :** Allée xxxxxxxxxxx

## Liste des pièces à fournir

↪ **l'original et une photocopie** de la carte nationale d'identité ou du passeport et, pour les candidats nés à l'étranger, un extrait d'acte de naissance ;

↪ **l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou à la journée défense et citoyenneté ou une photocopie du certificat de fin ou de dispense de service national\* pour les candidats de moins de 25 ans ;

↪ une des pièces suivantes ouvrant droit aux épreuves de sélection pour:

- **les bacheliers** : une photocopie du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV dans le répertoire national des certifications professionnelles prévu par l'article L.6113-5 du code du travail ;
- **les gendarmes adjoints volontaires non bacheliers en activité** : l'état signalétique et des services militaires ou la copie papier de leur fiche individuelle de renseignement (FIR) complète justifiant au moins un an de service en cette qualité au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection et attestant que l'intéressé est titulaire du diplôme de gendarme adjoint ;
- **les adjoints de sécurité de la police nationale non bacheliers en activité** : une attestation de l'employeur justifiant au moins un an de service en cette qualité au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection ;
- **les militaires non bacheliers des forces armées autres que la gendarmerie nationale en activité** : l'état signalétique et des services militaires justifiant au moins quatre ans de service en cette qualité au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection ;
- **les réservistes de la gendarmerie nationale non bacheliers** : l'état signalétique et des services militaires ou la FIR complète ;
- **pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans** : les documents attestant de cette expérience.

↪ une photographie d'identité en couleur conforme aux conditions d'acceptabilité requises pour tout document officiel ;

↪ pour les candidats mineurs non émancipés : le consentement du représentant légal ;

↪ un curriculum vitae avec photo ;

↪ pour les candidats civils, un certificat médical d'aptitude à subir l'épreuve sportive conforme au modèle joint en annexe 2 daté de moins d'un an ;

↪ pour les candidats militaires un certificat médical d'aptitude à subir l'épreuve sportive (modèle joint en annexe 2) daté de moins d'1 an **ou** un certificat médical militaire en cours de validité, mentionnant l'aptitude EPMS, l'aptitude CCPM, ou « l'aptitude à subir les épreuves physiques et sportives préalables à l'engagement ou l'admission dans une école ». Le Certificat Médical d'Aptitude Initiale (CMAI) modèle 620-4/12 mentionnant l'aptitude CSTAGN est à privilégier dans l'éventualité d'une réussite au concours.

**\* Cette pièce ne sera pas fournie par :**

- les personnels en service ou ayant servi en gendarmerie en qualité de volontaire (GAV et AGIV), de sous-officier (de gendarmerie) ou d'officier sous contrat (OSC) ;
- les militaires, actuellement en service, dans les trois armées et les services communs.

**Certificat médical - recrutement gendarmerie**  
**sélection CSTAGN**

Je soussigné(e).....  
docteur agréé en médecine, certifie avoir examiné :

M/Mme .....

Né(e) le .....

et avoir constaté, à ce jour:

- L'APTITUDE aux épreuves sportives du recrutement CSTAGN :**  
-absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique des épreuves sportives ;
- L'INAPTITUDE\* aux épreuves sportives du recrutement CSTAGN :**  
-présence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique des épreuves sportives ;

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres le .....

A .....

Le.....

Signature et cachet du médecin

**\*Rappel pour toutes demandes de dispenses de sport, voir les conditions de la page 2.**